



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE LA MITIS



**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE
SCOLARITÉ 2021**

À TOUT LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Pour nous permettre d'appliquer l'article 7-3.00 de l'entente locale, nous vous demandons de nous faire parvenir :

- une **COPIE** de vos relevés officiels : Relevé 8 (provincial) et T2202A (fédéral)

ET

- une **COPIE** de votre relevé de notes pour les cours suivis aux sessions H-2021, E-2021 et A-2021.

Les études reconnues au Plan I sont celles « octroyant des crédits et menées sous le contrôle d'un CÉGEP ou d'une UNIVERSITÉ ».

Des frais de déplacement peuvent être remboursés. Veuillez vous référer à la procédure (document H134-1-4a) pour connaître les frais éligibles.

Toutes les demandes de remboursement doivent nous être acheminées **au plus tard le 25 avril 2022**. Ces demandes seront traitées lors de la dernière réunion annuelle du comité et remboursées à la dernière paie de l'année scolaire.

ADMISSIBILITÉ : ÊTRE LIÉ PAR CONTRAT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES À UN MOMENT OU L'AUTRE LORS DE LA SESSION D'ÉTUDES

AUCUNE RÉCLAMATION REÇUE APRÈS CETTE DATE NE SERA CONSIDÉRÉE.

Pour le comité paritaire de perfectionnement,

Geneviève Demers,
Coordonnatrice du Service des ressources éducatives

Le 21 février 2022

DEMANDE DE REMBOURSEMENT - FRAIS DE SCOLARITÉ 2021

ADMISSIBILITÉ : ÊTRE LIÉ PAR CONTRAT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES À UN MOMENT OU L'AUTRE LORS DE LA SESSION D'ÉTUDES

Nom de l'enseignant : _____

Diplôme postulé : _____

SESSION	NOMBRE DE CRÉDITS OBTENUS	INSTITUTION QUI OFFRE LE COURS	ENDROIT OÙ LE COURS A ÉTÉ SUIVI	FRAIS DE SCOLARITÉ \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT \$
H-2021					
E-2021					
A-2021					

Date

Signature

École

Matricule

Adresse
personnelle
complète

DOCUMENTS À JOINDRE : COPIE DU RELEVÉ DE NOTES

RELEVÉ 8 (PROVINCIAL)

T2202A (FÉDÉRAL)

RETOURNER AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES À L'ATTENTION DE SONIA GAUVIN
AU PLUS TARD **LE 25 AVRIL 2022**